



Monsieur le Président du CHS-DI du Rhône.

Lyon le 8 février 2011

Nous souhaitons améliorer la qualité du suivi de nos échanges ; c'est pourquoi nous vous saisissons des demandes suivantes d'inscription à l'ordre du jour, soit en qualité de priorité d'action du CHS DI du Rhône, soit en évocation en terme de suivi de dossiers en cours.

EXTRAITS

1-4 Futurs locaux des agents de l'ex CCRF problèmes récurrents de chauffage

La note aux présidents de CHS du 15 décembre 2010 précise que la compétence des CHS DI pour les agents des ministères économique et financier intégrant les DIRECCTE et les DDI demeure jusqu'à la fin de l'année 2011. Elle indique à titre d'exemple que tout projet d'aménagement, ou relatif à l'organisation, à l'environnement de travail, concernant ces agents devra être soumis au CHS DI territorialement compétent.

Les agents concernés par le relogement sur la rue Garibaldi programmé en avril 2011, nous ont informé que l'IHS du ministère des finances n'avait pas été mis en situation d'émettre un avis sur le projet. A l'occasion du GT du 3 février 2011, suite à notre demande d'énumération des documents susceptibles d'être mis à la disposition de l'IHS du ministère des finances, nous avons appris que

La DASS n'aurait laissé aucun fonds de dossier.

Un diagnostic accessibilité (visite 2009 ; rapport 2010) a été établi par l'APAVE.

Un audit énergétique et gros entretien a été réalisé dans le cadre de l'audit patrimoine immobilier 69.

Une deuxième chaudière a été installée.

Le poste de transformation électrique a été remplacé.

Selon les dires recueillis auprès des services vétérinaires les conditions de chauffage seraient loin d'être satisfaisantes.

Nous avons demandé à être tenus informés de la liste des documents communiqués à l'IHS du ministère des finances, afin qu'il puisse faire bénéficier le CHS DI de son expertise.

Nous prenons acte que pour un relogement sur la rue Garibaldi programmé en avril 2011, au 3 février 2011 aucun document ne semble avoir été communiqué à l'IHS du ministère des finances.

Dans ce contexte nous proposons d'affecter à ce thème d'action une dotation de 50 000 €.

Les représentants en CHS DI.